



Communiqué de presse du 24 mars 2015  
Artisanat du Bâtiment/Gouvernement/CITE/

## Patrick Liébus plaide la cause du Bâtiment et des entreprises auprès de Christian Eckert, Secrétaire d'État au Budget



**Patrick Liébus, Président de la CAPEB :** *« Il est vital que le Gouvernement continue à soutenir les entreprises qui subissent un contexte économique extrêmement dégradé : la TVA à taux réduit, aides au logement, CITE, travailleurs détachés ... ont été au programme du rendez-vous. »*

*Paris, le 24 mars 2015 - Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a rencontré ce matin Christian Eckert, Secrétaire d'état au budget, auprès du ministre des finances et des comptes publics. Il lui a présenté ses demandes principales pour soutenir le secteur du Bâtiment ».*

### Un secteur en crise qui a besoin de mesures de soutien stables et pérennes

Le Président de la CAPEB a plaidé pour la sécurisation au moins jusqu'en 2017 du CITE « crédit d'impôt pour la transition énergétique » qui permet d'obtenir des crédits d'impôts pour des travaux réalisés par une entreprise titulaire d'une qualification « Reconnu garant de l'environnement ». Les particuliers, comme les entreprises, ont besoin d'être assurés de ce maintien pour envisager, dans la sérénité, les travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs logements.

Par ailleurs, le Président Patrick Liébus a également évoqué le recours déposé par la CAPEB contre l'instruction fiscale permettant aux GSB (Grandes Surfaces de Bricolage) d'intervenir dans le champ des travaux réservés en principe aux entreprises. En effet, cette instruction donne la possibilité aux Grandes Surfaces de Bricolage de contourner l'obligation d'être RGE. La CAPEB estime que cette instruction introduit une rupture d'égalité de traitement entre les opérateurs non RGE et les entreprises du bâtiment RGE.

### De nouvelles mesures nécessaires pour endiguer la crise

Le Président de la CAPEB a également réitéré deux demandes nécessaires pour relancer le secteur après les 12 000 pertes d'emplois en 2014 :

- **Baisser la TVA pour l'ensemble des travaux de rénovation à 5,5%**: la CAPEB a conscience que cette mesure représente un coût pour l'État, mais c'est celle qui a le plus fort impact sur les travaux et l'emploi. Plus de 50 000 emplois ont pu être créés en 1999 avec la mise en place de la TVA à taux réduit.
- **La création d'un prêt Énergie pour la rénovation des logements (PERL)**. Il s'agirait d'un prêt pour les particuliers à un taux attractif (mais non aidé) pour de petits travaux de rénovation énergétique de l'ordre de 8 à 10 000€. Cette proposition n'aurait pas d'incidence sur les finances publiques, car son financement serait assuré par les fonds collectés dans le cadre du LDD (livret

**Commentaire [IP1]:** Patrick Liébus défend les entreprises #RGE et le #Batiment auprès de @CECKERT56 via @capeb\_fr OK

Développement Durable) ou du Livret A, dont les encours s'élèvent respectivement à 102 et 263 milliards d'euros.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, commente : « *L'artisanat du Bâtiment a perdu 30 emplois par jour en 2014. Nos carnets de commandes chutent. En ces moments difficiles, nous avons besoin d'un engagement fort de l'État sur les mesures qui ont déjà été engagées et de nouveaux moyens pour financer les travaux pour la rénovation énergétique.* »

## **Des propositions pour le budget 2016**

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, le Président de la CAPEB a demandé que le budget de l'ANAH puisse être renforcé.

De même, le secteur attend de l'Etat qu'il se donne les moyens pour pouvoir renforcer significativement le nombre de contrôles réalisés dans le secteur du bâtiment, tant sur les grands chantiers que sur les petits, afin de lutter contre la concurrence déloyale, en particulier de ceux qui ont recours, de manière abusive, aux travailleurs détachés.

---

### **A propos de la CAPEB :**

*La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment ([www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)) lequel dénombre :*

*- 370 042 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 98% des entreprises du Bâtiment\*\*\**

*- 699 157 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment*

*- et 69 800 apprentis, soit 81% des apprentis du Bâtiment*

*Qui réalisent :*

*- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment*

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

\*\* Ce chiffre (370 042) ne comprend pas les 114 372 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 81 203 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

\*\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2014 »

### **Contacts presse**

**Hopscotch :**

*Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - [ipestourie@hopscotch.fr](mailto:ipestourie@hopscotch.fr)*

**CAPEB :**

*Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)*

---